

Attention ! Le formulaire de demande doit être impérativement remis dans les 3 mois suivant la prise en location du nouveau logement.

Les documents mentionnés dans le formulaire pourront être transmis ultérieurement. L'administration vous donnera une réponse dans un délai de 45 jours à dater de votre demande et vous informera, le cas-échéant, des documents qui lui sont encore nécessaires pour traiter votre demande.

En conformité avec la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le traitement des données à caractère personnel relatives à votre demande est confié à Bruxelles Logement en tant que responsable du traitement. Ces données sont traitées dans le cadre d'une mission d'intérêt public définie dans l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2013 instituant une allocation de relogement. Les données personnelles seront traitées par Bruxelles Logement dans le cadre spécifique de l'octroi d'allocation de logement en Région de Bruxelles-Capitale et seront potentiellement utilisées pour des statistiques. Les catégories de données traitées sont les suivantes : données d'identification, informations liées au bail, caractéristiques personnelles, composition du ménage, particularités financières, numéro de registre national/numéro d'identification à la sécurité sociale, handicap éventuel, patrimoine immobilier. Ces données sont fournies soit par le demandeur, soit proviennent de sources authentiques (Registre national, Cadastre, SPF Finances). Les individus concernés par le traitement de données à caractère personnel en question peuvent, à tout moment, demander l'accès à celles-ci. Bruxelles Logement traitera cette demande au regard des finalités poursuivies. Elles seront informées de la suppression des données ou de la conservation de celles-ci. La conservation des données sera motivée par les motifs légitimes et impérieux qui devront prévaloir sur les intérêts, droits et libertés des personnes concernées. La durée de conservation des données personnelles est limitée à la durée nécessaire pour le traitement complet du dossier. Vous pouvez demander la communication de vos données personnelles et, si nécessaire, les faire rectifier, compléter ou mettre à jour. Les décisions prises dans le cadre du traitement de votre dossier ne seront pas prise de manière automatisée. Toute demande doit être adressée à Bruxelles Logement via le formulaire de contact (www.logement.brussels). Bruxelles Logement ne transmet pas de données personnelles à des tiers sauf dans les cas prévus par la loi et, dans ce cas, elles sont transmises conformément à sa Politique de Confidentialité. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter la Politique de Confidentialité de Bruxelles Logements ou contacter notre DPO à l'adresse mail dpo@sprb.brussels. En cas de plainte, vous pouvez soit contacter le service des plaintes à l'adresse mail plaintes@sprb.brussels, soit contacter l'Autorité de Protection des Données.

BH/LOG/202448002F

Introduire la demande

Votre demande peut être introduite uniquement de trois façons:

- soit par mail à l'adresse adil@sprb.brussels
- soit par courrier recommandé à l'adresse: SPRB, Bruxelles Logement, Place Saint-Lazare 2 à 1035 Bruxelles
- soit par dépôt auprès de l'Administration Bruxelles Logement située Place Saint-Lazare 2 à 1035 Bruxelles

La demande doit être introduite au plus tard dans les 3 mois après la date de prise en location du nouveau logement et comprendre les documents nécessaires. L'administration vous donne une réponse dans un délai de 45 jours à dater de votre demande. Il est inutile de nous contacter durant ce délai.

Cadre I Identité du demandeur

1. Nom: Sexe: **F** **H**

Prénom: N° Registre national:

Tel/GSM:

2. N° de compte du demandeur: **B E** -

Joindre la photocopie de la carte de banque **au nom du demandeur.**

Joindre l'attestation du CPAS qui confirme que vous quittez une situation de sans-abri

3. Le demandeur ou un des membres de son ménage:

- est âgé de 65 ans ou plus oui non

- est reconnu handicapé à 66 % au moins oui non

Joindre une copie de l'attestation de reconnaissance du handicap.

Cadre II Renseignements du nouveau logement, situé en Région de Bruxelles-Capitale

Rue N° Boîte



Code postal **1** Commune Etage

1. Loyer charges non comprises: , Euros

Suite à la page suivante

Cadre II**Renseignements du nouveau logement, situé en Région de Bruxelles-Capitale (suite)**2. Date de prise en location du nouveau logement / /

3. Coordonnées du propriétaire

Nom: Prénom: Rue: N°: Boîte: Code postal Commune: Pays Tel/GSM: E-mail:  Joindre une copie du bail de votre nouveau logement (ainsi qu'une preuve de l'enregistrement de celui-ci)  Joindre la preuve de paiement du loyer du 1er mois de loyer au nom du demandeur, de son conjoint ou cohabitant légal **Cadre III****Composition de ménage**

1. Les autres membres de ménage:

Personne 1°

Nom: Sexe: F H Prénom: N° Registre national: Présent depuis le 1er janvier 2022 en Belgique oui non

Personne 2°

Nom: Sexe: F H Prénom: N° Registre national: Présent depuis le 1er janvier 2022 en Belgique oui non


Personne 3°

Nom: Sexe: F H Prénom: N° Registre national: Présent depuis le 1er janvier 2022 en Belgique oui non

Personne 4°

Nom: Sexe: F H Prénom: N° Registre national: Présent depuis le 1er janvier 2022 en Belgique oui non

Personne 5°



Nom: Sexe: F H Prénom: N° Registre national: Présent depuis le 1er janvier 2022 en Belgique oui non 2. Le demandeur a des enfants a charge oui non  → Joindre une attestation nominative de l'organisme de paiement des allocations familiales pour l'ensemble des enfants à charge datant de maximum un mois à l'introduction de votre demande reprenant le total mensuel des allocations. **! Seuls les enfants repris dans cette attestation nominative sont aussi à charge dans le Cadre IV: Conditions de revenus.**


Cadre IV

Conditions de revenus

Personne 1°:

enfant à charge oui non



 Ancien sans abri non oui →  Attestation du CPAS


 Avertissement –extrait de rôle oui autre →

□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---

Personne 2°:

enfant à charge oui non



 Ancien sans abri non oui →  Attestation du CPAS


 Avertissement –extrait de rôle oui autre →

□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---

Personne 3°:

enfant à charge oui non



 Ancien sans abri non oui →  Attestation du CPAS


 Avertissement –extrait de rôle oui autre →

□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---

Personne 4°:

enfant à charge oui non



 Ancien sans abri non oui →  Attestation du CPAS


 Avertissement –extrait de rôle oui autre →

□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---


Personne 5°:


enfant à charge oui non


 Ancien sans abri non oui →  Attestation du CPAS


 Avertissement –extrait de rôle oui autre →


□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---


-  - le formulaire 281.10 remis par l'employeur ou une fiche de paie mensuelle dans le cas où le membre du **A**

-  - le formulaire 281.11 ou 281.12 remis par l'organisme de paiement ou un historique annuel des périodes de paiement précisant le statut familial dans le cas où le membre du ménage concerné est indemnisé par l'assurance maladie invalidité ou le chômage; **B**

-  - une attestation des revenus annuels ou une attestation de revenu mensuel dans le cas où le membre du ménage concerné est assisté par un Centre Public d'aide sociale (CPAS); **C**

-  - une attestation des revenus annuels ou attestation du revenu mensuel. dans le cas où le membre du ménage bénéficie d'allocations en provenance de la Prévoyance sociale; **D**

-  - le formulaire 281.11 ou du brevet de pension accompagné d'une déclaration sur l'honneur dans le cas où le membre du ménage bénéficie d'une pension de retraite ou de survie; **E**

-  - **Absence de revenus:** une attestation de l'ONEM + du Centre Public d'aide sociale (CPAS) + une déclaration sur l'honneur; **F**

Cadre V

Engagements à souscrire et conditions à respecter

Tous les membres majeurs (âgés de 18 ans et plus) de la composition de ménage souscrivent les engagements suivants:

- **consentir à la visite** du ou des logements ainsi que la prise de photos et de mesures par les délégués de Bruxelles Logement;
- **ne pas donner** le logement en **sous-location** en tout ou en partie;
- hormis les enfants nés ou adoptés après la demande ou les personnes visées à l'article 10,4° de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers **ne permettre l'occupation du logement par des cohabitants supplémentaires qu'en respectant les normes d'occupation.**
- **signaler** à Bruxelles Logement l'arrivée de **toute personne supplémentaire** au sein de votre ménage, sous peine de suspension des paiements et/ou remboursement des sommes perçues en cas de surpeuplement;






Suite à la page suivante

- **fournir** à Bruxelles Logement à l'expiration de chaque période d'octroi, les documents nécessaires à la vérification de toutes les conditions d'octroi;
- **avertir** Bruxelles Logement de tout nouveau **déménagement** au plus tard **dans les six mois** qui suivent celui-ci **sous risque d'entraîner la suspension du paiement**, voire la suppression du droit à l'allocation et, le cas échéant, le remboursement des sommes indues
- pour les locataires des **logements sociaux**, informer Bruxelles Logement de toute **augmentation** ou **diminution** de loyer au plus tard **dans les 3 mois** de la notification de celle-ci par la Société immobilière des services publics **sous risque d'entraîner le remboursement** des paiements indûment perçus **et la suppression** du droit à l'allocation;
- **autoriser** Bruxelles Logement à consulter et sauvegarder vos données personnelles numérisées relatives aux conditions d'octroi auprès des services compétents du SPF Finances, du Registre National, de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et des administrations locales dans le cadre de votre dossier en application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2013.
- **accepter**, le cas échéant, de rembourser le montant des allocations indûment perçues;
- **certifier** que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont sincères et véritables.

Tous les membres majeurs (âgés de 18 ans et plus) de la composition de ménage déclarent respecter les conditions suivantes:

- le logement faisant l'objet de la présente demande, ne peut appartenir à un parent ou allié jusqu'au 3^{ème} degré du demandeur ou d'un des membres de son ménage;
- au moment de l'introduction de la présente demande et aussi longtemps que le droit à l'allocation de relogement est ouvert, le demandeur ou l'un des membres de son ménage ne peut être propriétaire ou titulaire d'un droit réel principal sur un bien immeuble affecté au logement ou à usage professionnel;
- n' avoir jamais bénéficié ou jamais fait partie d'un ménage bénéficiant ou ayant bénéficié d'une allocation de déménagement-installation et/ou intervention dans le loyer instauré par les arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 mars 1989 et du 22 décembre 2004.

Tous les membres majeurs faisant partie du ménage marquent ci-dessous leur accord avec les conditions d'octroi et de bénéfice:

<p>Le demandeur: Lu et approuvé Date:/...../202...  Signature</p>	<p>Nom et prénom: Lu et approuvé Date:/...../202...  Signature</p>	<p>Nom et prénom: Lu et approuvé Date:/...../202...  Signature</p>
<p>Nom et prénom: Lu et approuvé Date:/...../202...  Signature</p>	<p>Nom et prénom: Lu et approuvé Date:/...../202...  Signature</p>	<p>Nom et prénom: Lu et approuvé Date:/...../202...  Signature</p>